

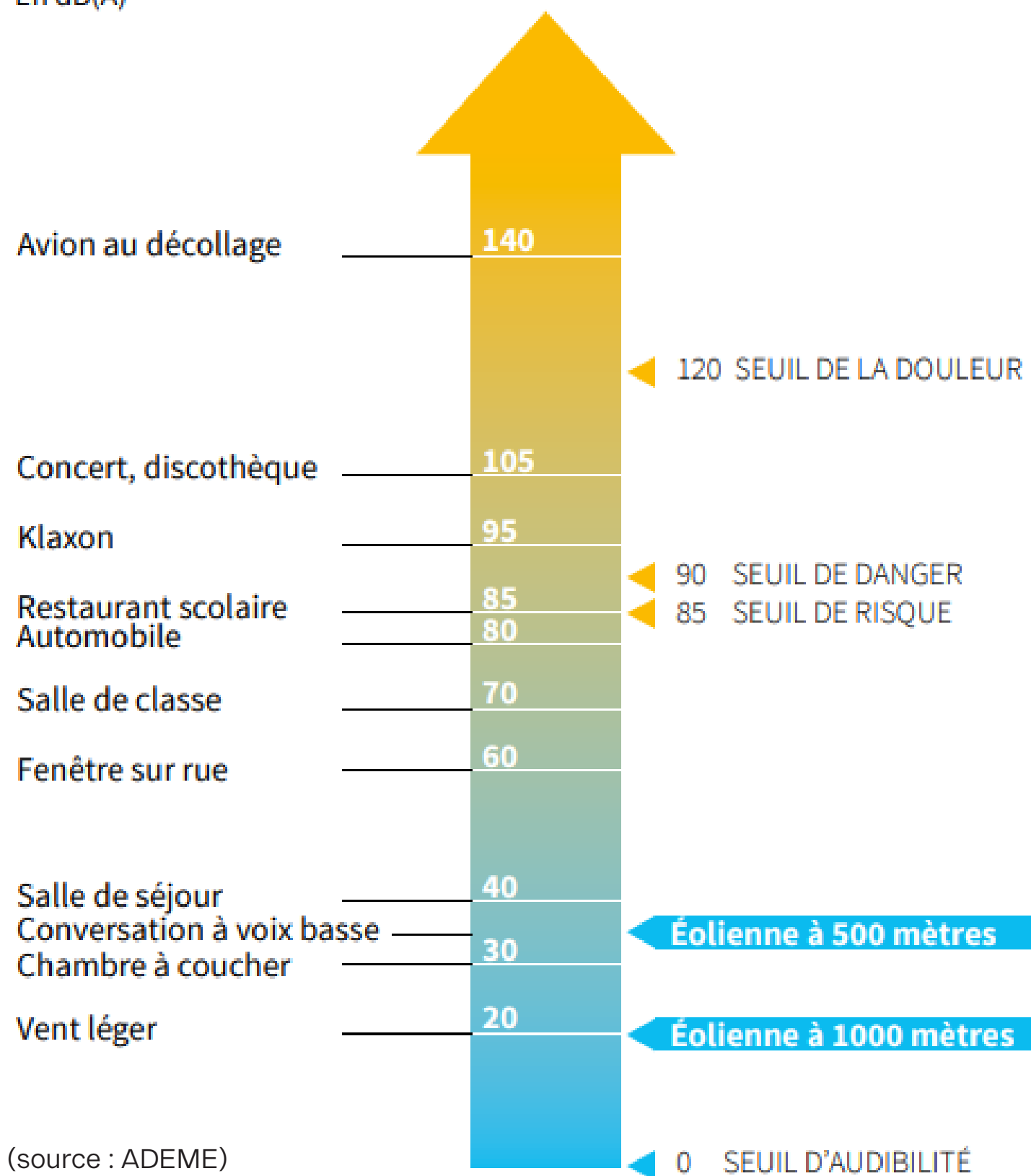


PROJET ÉOLIEN DE SAINT-BONNET-DES-QUARTS

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES, DE VENT, PAYSAGÈRES ET ACOUSTIQUES

ÉTUDES ACOUSTIQUES

OÙ SE SITUE UNE ÉOLIENNE DANS L'ÉCHELLE DU BRUIT ?
En dB(A)



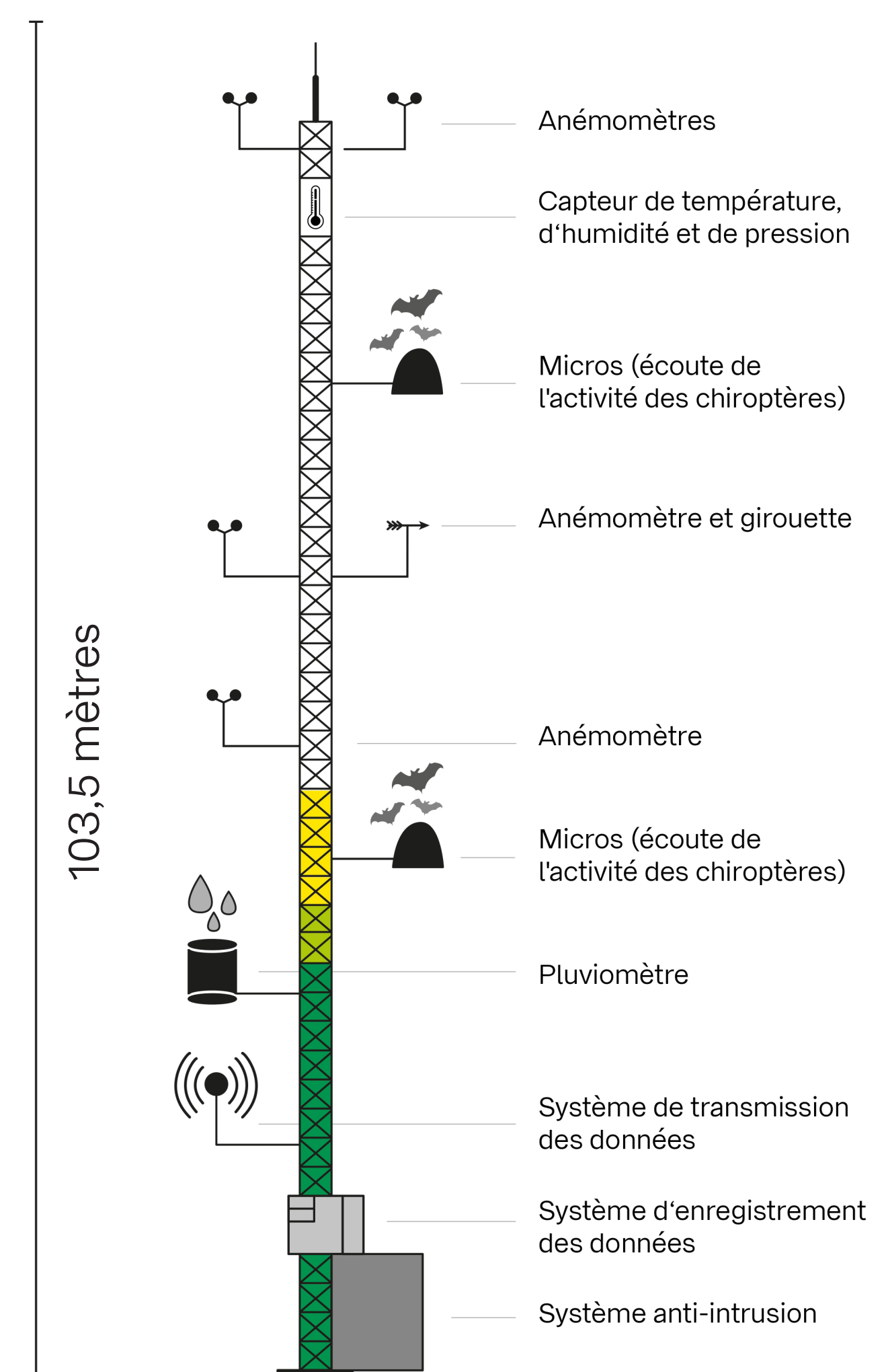
Une **campagne acoustique** sera menée au printemps 2023.

Cette étude acoustique sera complétée par une **étude de réception** : dans l'année qui suit la mise en service du parc, un inspecteur ICPE vérifiera que le parc éolien respecte bel et bien la réglementation acoustique.

ÉTUDES DE VENT

Le mât de mesure d'une hauteur de 103,5 mètres est installé sur la commune depuis début septembre 2022. Il mesure :

- La **vitesse du vent** : grâce à 5 anémomètres situés de 40 à 100m de haut,
- La **direction du vent** : grâce à la girouette,
- L'**activité des chauves-souris** : grâce à des micros.



Bon à savoir !

- La réglementation acoustique française est la plus stricte d'Europe en matière d'éolien.
- Le bruit d'une éolienne à 500m est de 35 dB (décibels).
- Lorsque le parc éolien est construit, des sonomètres sont installés temporairement tout autour de la zone pour s'assurer que la réglementation acoustique est respectée.
- En cas de mesures non réglementaires, les pales des éoliennes sont ralenties, afin de respecter le niveau d'émissions acoustiques réglementaire.

ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES



Les inventaires environnementaux ont été entamés en février 2021 et vont jusqu'à l'été 2023.

Objectifs de l'étude environnementale :

- Recenser les habitats naturels ainsi que la faune et flore locales,
- Vérifier si l'implantation du projet est compatible avec la biodiversité du territoire.

ÉTUDE PAYSAGÈRE

Objectifs de l'études paysagères :

- Déterminer les enjeux paysagers et patrimoniaux autour du projet, dans son aire immédiate, rapprochée et éloignée,
- Rendre compte de l'intégration paysagère.

